



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 5 mai 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2025/06

Objet : Convention de mécénat entre l'Association du réseau Rivières Sauvages, Cie Française de la Grande Chartreuse et le PNR de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique GUSMEROLI Stéphane MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix POZO Jean-Christophe
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix REY Freddy à BERANGER Nathalie VIAL Cédric à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à BREYTON Stéphanie EYMERY Clémentine à BREYTON Stéphanie MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix EGO Catherine à CLOUZEAU Dominique LAVAL Sylvain à ESCARON Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	BOIX-NEVEU Arthur
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à WOLFF Corine

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention de mécénat entre l'Association du réseau Rivières Sauvages, Cie Française de la Grande Chartreuse et le PNR de Chartreuse

Contexte

Le Parc de Chartreuse est coporteur du label « Sites rivières Sauvages » attribué au Guiers mort en 2019.

Ce label a permis de récompenser les acteurs du territoire pour la gestion exemplaire de la rivière. Le travail de concertation du premier cycle de labellisation (2019-2024), a permis d'aboutir à la réalisation de nombreuses actions (*arasement de seuils, méthode expérimentale d'éradication de la Renoué du Japon, suivi scientifique du cincle plongeur, suivi participatif de la qualité de la rivière, étude et caractérisation des refuges thermiques, restauration d'un pont patrimonial, etc.*).

2025 sera l'année du renouvellement du label sur le Guiers Mort avec la construction d'un nouveau programme d'actions pour les 5 prochaines années (2025-2030) et un audit prévu en juin 2025.

Pour ce faire, une stratégie de mécénat est déployée pour soutenir financièrement la réalisation des actions.

Convention

Dans le cadre du label « Site Rivières Sauvages », le Parc naturel régional de Chartreuse bénéficie du soutien financier d'entreprises engagées dans la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de leur territoire. Ainsi, sur un don de 5 000 €, 90 %, soit 4 500 €, seront directement reversés au Parc. Ces fonds seront ensuite utilisés notamment pour appuyer la recherche scientifique, comme par exemple l'étude du cincle plongeur, qui s'intègre au programme du label « Sites Rivières Sauvages » sur le Guiers Mort.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider la convention de mécénat tripartite,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 5 mai 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

06 MAI 2025

